

# Assurances pour collections de timbres

Par : Guy Desrosiers

Sujet délicat que d'écrire au sujet des assurances pour les collections de timbres. Mais puisqu'il le faut! Ce sujet a posé, pose et posera problème à bien des philatélistes. Où puis-je assurer ma collection de timbres?

Tout d'abord, avant de vouloir assurer une collection de timbres, le futur assuré doit s'assurer (la redondance est voulue) qu'une assurance est vraiment nécessaire. La même chose s'applique aux coffrets de sûreté de tout format loués pour placer la collection héritée de « papa » ou de « mon oncle ». Je pense à un fait réel où la personne qui, ayant hérité d'une vieille tante, une collection de timbres où la majorité de ces timbres étaient collés dans les albums avec du ruban gommé (scotch-tape), payait un gros prix, un très gros prix, à tous les mois pour garder toute cette collection à la banque. Je n'aurais pas donné \$25.00 pour toute la collection; une fois mise au courant, la personne en question fut des plus insultée et, croyez-le ou non, la collection est retournée à la banque. Dans le même ordre d'idées : avez-vous vraiment besoin d'une assurance ou encore d'un coffre-fort pour garder votre héritage ou vos timbres? Voilà la question.

Lorsque une personne me demandait où assurer sa collection, j'avais l'habitude de la référer « sans engagement de ma part » aux assurances Hugh Wood Canada Ltd., Suite 201, 4120 Yonge, Toronto, Ontario, M2P 2B8; téléphone (416) 229-6600. Malheureusement, un des lecteurs de la revue m'a informé que cette compagnie n'assurait plus les collections de timbres dans la Province de Québec.

Est-ce que ceci est exact? Je ne peux malheureusement ni confirmer, ni infirmer cette information. Après avoir vu une publicité de cette compagnie dans la revue « The Canadian Philatelist », j'avais référé, toujours « sans engagement de ma part », ce lecteur à cette compagnie d'assurance. Suite à l'information reçue de ce lecteur, j'ai communiqué à trois reprises avec la compagnie d'assurances et ce, sans obtenir de réponse.

Qu'est-ce qui se passe avec la compagnie d'assurances Hugh Wood Canada Ltd, je n'en ai aucune idée. Si quelqu'un détenait des informations au sujet de cette compagnie ou encore de toute compagnie d'assurances qui s'occupe des collections de timbres, je lui serais très reconnaissant de m'en informer afin de pouvoir transmettre cette information aux autres lecteurs.

Depuis les faits relatés précédemment, une autre adresse fut trouvée dans une revue philatélique française. Je la transmet aux lecteurs pour information et toujours « sans engagement de ma part » aux lecteurs : « Société française de souscription, 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris; téléphone à partir du Canada : 011-331-53-20-65-50 ».

Finalement, dès que des informations me seront transmises au sujet des assurances pour les collections de timbres, elles seront repassées dans les pages de cette revue dans les plus brefs délais.

Ayant terminé la lecture de cette note sur les assurances pour collections :

Première petite question à vous poser : avant de chercher une compagnie d'assurance pour assurer vos trésors ou pire, ceux que vous croyez avoir, pourquoi ne pas faire vous-même et ce, le plus objectivement possible, une évaluation sommaire de votre collection?

Seconde petite question à vous poser : avez-vous lu l'article sur la valeur des timbres et la valeur des collections dans le fascicule 5 de la revue?

Voici une pièce de courrier provenant de Port-Louis, Île Maurice, et expédiée à notre collaborateur Lionel Laurens.

Voilà une étiquette placée sur cette pièce, au bureau de poste de Pointe-Calumet, au Québec.

Suite à une plainte faite aux autorités par Monsieur Laurens, tout ce que l'on a été en mesure de lui répondre est : « le courrier est rendu à Pointe-Calumet mais nous ne pouvons pas leur dire comment travailler ». Les qualificatifs manquent pour décrire une telle horreur.

